VILLE DE BASSE-TERRE

2 0 DEC. 2022

Berger Levfault

EXTRAIT DU RE 1D.: 971-219711058-20221213-792022-DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 13 DECEMBRE 2022

Délibération affichée Le 20 DEC. 2022 Effectif du Conseil : 33
Présents : 23
Absents et Excusé(es) : 07
Procuration(s) : 03

N° d'Ordre : 79/2022

Domaine d'Intervention: 913/Autres domaines de compétences des Communes

L'an deux mil vingt deux et le Mardi treize du mois de Décembre, à dix-huit heures , le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du sept Décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2022

PRESENTS: M. ATALLAH André, Maire; - M. RUART Alex, 3ème Adjoint; - Mme RODES Brigitte, 4ème Adjoint; - M. BOYAU Alex, 5è Adjoint; - Mme PAISLEY Yanetti, 6ème Adjoint; - M. GENDREY Roland, 7ème Adjoint; - Mme OTTO Julie, 8ème Adjoint; - M. CARRIERE Pierre, 9ème Adjoint; - M. MIRRE Jocelyn; - Mme LESTIN Léna; - Mme LYSIMAQUE Maguy; - Mme JEREMIE Marie-Louise; - Mme MONLOUIS Maddly; - M. FARIAL Harold; - M. MARCEL Didier; - Mme LINON Gladys; - M. ISSA Jean-François; - Mme LACROIX Jenia; - M. REJON Philippe; - Mme PENCHARD Marie-Luce; - - M. PROCIDA Robert; - Mme GAUTHIEROT Franciane; -; - M. BROLIRON Jean-François, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint (Procuration donnée à M. ATALLAH André); - M. PERAIN Franck (procuration donnée à M. ISSA Jean-François); - M. EUGENE-SALZEDO Willy (procuration donnée à M. BROLIRON Jean-François).

<u>ABSENTS</u>: Mme PETRO Sonia, 2ème Adjoint; - Mme LAQUITAINE Liliane; - M. TABAR Patrice; - Mme RENE-GABRIEL Murielle; - M. GEOFFROY Luidji; - Mme GUILLAUME Myriam; - Mme MONGE Dunia.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BASSETERRE A L'APPEL A PROJET 2023 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (DAC) GUADELOUPE PORTANT SUR UNE ACTION D'ANIMATION « MON PATRIMOINE SUR INSTA ».

Publié le 2 0 DEC. 2022

ID: 971-219711058-20221213-792022-DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIB N° : 79/2022- REF : 913/Autres domaines de comp « DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE A L'APPEL A PROJET 2023 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (DAC) GUADELOUPE PORTANT SUR UNE ACTION D'ANIMATION « MON PATRIMOINE SUR INSTA ».

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire informe ses collègues, qu'en réponse à l'appel à projet pour 2023 de la DAC Guadeloupe, la ville de Basse-Terre, par sa cellule ville d'art et d'histoire VAH/CIAP, souhaite proposer un projet d'animation qui entre dans l'éducation artistique et culturelle (EAC).

L'action intitulée « Mon patrimoine sur Insta », consiste à offrir aux jeunes de 12 à 18 ans (adolescents) des visites-guidées de la VAH, qui deviennent le support de cours / ateliers de photographies urbaines. Une exploration des biens protégés au titre des Monuments Historiques de la ville de Basse-Terre offrira les sujets et thèmes de ces itinéraires.

Les bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les séances sont prévues hors temps scolaire

Les objectifs de ce projet sont :

- Participer à l'ancrage culturel et identitaire des jeunes par l'appropriation de leur environnement et de leur patrimoine
- Susciter des vocations pour des métiers de la culture et des arts visuels, avec une éventuelle sortie professionnelle pour jeunes en décrochage scolaire
- Favoriser le lien inter-quartiers et la mixité sociale,
- Participer à l'émergence de valeurs citoyennes, par l'appropriation de leur environnement et de
- Partager le label Ville d'art et d'histoire avec un public éloigné de l'offre culturelle,

Ce projet répond :

- Au pilier 1 -cohésion sociale- du contrat de ville intercommunal :
 - Assurer et promouvoir le bien-être de l'adolescent par la réussite éducative
 - Favoriser l'égalité des chances et l'intégration de tous les publics
 - Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes
 - Améliorer l'accès aux équipements culturels : lisibilité de l'offre d'activités, démocratiser l'accès à la culture
- Au pilier 2 -cadre de vie et renouvellement urbain- du contrat de ville intercommunal :
 - Mise en valeur des patrimoines
 - Travail sur la mémoire des quartiers et actions de valorisation

Le maire demande à l'assemblée de délibérer sur la mise en place de ce projet et de son financement, conformément au tableau ci-après :



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIB N°: 79/2022- REF: 913/Autres domaines de compatible 971:2497.11058-20221213-792022-DE « DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE A L'APPEL A PROJET 2023 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (DAC) GUADELOUPE PORTANT SUR UNE ACTION D'ANIMATION « MON PATRIMOINE SUR INSTA ».

Budget prévisionnel

Dépenses		Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.	%
Achats	Prestation de service	12 300,00 €	Ville de Basse- Terre	3 400 €	20%
	Matières et fournitures	4 020,00 €	DAC	5 100 €	30%
Autres services extérieurs	Impressions publication	680,00€	Politique de la ville*	5 100 €	30%
			Département	1 700 €	10%
			Région Guadeloupe	1 700 €	10%
Total H.T.		17 000,00 €		17 000 €	

* politique de la ville

Dont

ANCT (Agence Nationale de la 3 400 € 20% Cohésion des Territoires)

CAGSC

(Communauté

d'Agglomération 1700€

Grand Sud Caraibes)

10%

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'appel à projet 2023 de la DAC Guadeloupe ; CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ; APRES en avoir délibéré,

Publié le

Publié le **2 0 DEC. 2022** ID.: 971-219711058-20221213-792022-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIB N° : 79/2022- REF : 913/Autres domaines de comp « DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE A L'APPEL A PROJET 2023 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (DAC) GUADELOUPE PORTANT SUR UNE ACTION D'ANIMATION « MON PATRIMOINE SUR INSTA ».

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT: 26 VOIX POUR dont 3 procurations (M. GUILLAUME Bernard, 2ème Adjoint au Maire; - M. PERAIN Franck; - M. EUGENE-SALZEDO Willy)

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la mise en place du projet d'animation « Mon patrimoine sur Insta » et de son plan de financement, tel que présenté à l'exposé des motifs visés ci-dessus :

Budget prévisionnel

Dépenses		Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.	%
Achats	Prestation de service	12 300,00 €	Ville de Basse- Terre	3 400 €	20%
	Matières et fournitures	4 020,00 €	DAC	5 100 €	30%
Autres services extérieurs	Impressions publication	680,00€	Politique de la ville*	5 100 €	30%
			Département	1 700 €	10%
			Région Guadeloupe	1 700 €	10%
Total H.T.		17 000,00 €		17 000 €	

* politique de la ville

• ANCT (Agence Nationale de la 20% Dont Cohésion des 3400 € Territoires) CAGSC (Communauté d'Agglomération 1700 € Grand Sud 10% Caraïbes)

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER les subventions auprès de la DAC, du Département et de la Région.

Publié le

2 0 DEC. 2022

ID: 971-219711058-20221213-792022-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022 - DELIB N° : 79/2022- REF : 913/Autres domaines de compétences des Communes « DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BASSE-TERRE A L'APPEL A PROJET 2023 DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (DAC) GUADELOUPE PORTANT SUR UNE ACTION D'ANIMATION « MON PATRIMOINE SUR INSTA ».

ARTICLE 4 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ARTICLE 5 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

1 9 DEC. 2022 2 0 DEC. 2022 L'affichage et/ou la publication le

Et/ou la notification le

2 0 DEC. 2022 Fait à Basse-Terre le

Le Maire

André ATALL

SILE DE BASSE.

Basse-Terre, le 15 Décembre 2022

Le Maire

André ATALLAH

Publié le **2 () DEC. 2022**ID : 971-219711058-20221213-792022-DE







Direction solidarité, animation du territoire, service à la population « Ville d'art et d'histoire » VILLE DE BASSE-TERRE

CELLULE VAH / CIAP

« mon patrimoine sur insta! »

Contexte de développement de l'action

une animation qui entre dans l'éducation artistique et culturelle (EAC). En réponse à l'appel à projet pour 2023 de la DAC Guadeloupe, la ville de Basse-Terre, par sa cellule ville d'art et d'histoire, souhaite proposer

L'opération est destinée aux jeunes de 12 à 18 ans (adolescents).

Les bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Les séances sont prévues hors temps scolaire

Ce projet répond

- Au pilier 1 -cohésion sociale- du contrat de ville intercommunal :
- Assurer et promouvoir le bien-être de l'adolescent par la réussite éducative :
- Favoriser l'égalité des chances et l'intégration de tous les publics :
- Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes :
- Améliorer l'accès aux équipements culturels : lisibilité de l'offre d'activités, démocratiser l'accès à la culture

Publié le **2 0 DEC. 2022** ID: 971-219711058-20221213-792022-DE









Direction solidarité, animation du territoire, service à la population « Ville d'art et d'histoire » **VILLE DE BASSE-TERRE**

CELLULE VAH / CIAP

- Au pilier 2 -cadre de vie et renouvellement urbain- du contrat de ville intercommunal : Mise en valeur des patrimoines
- Travail sur la mémoire des quartiers et actions de valorisation

Présentation de la cellule VAH/CIAP, porteuse du projet

s'inscrit dans le cadre de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec l'Etat, ministère de la Culture. Dans cette optique, la cellule VAH / pour tous les publics. de la population en proposant des animations, des formations, un espace de documentation et d'information, des visites guidées programmées CIAP est au cœur du développement culturel et touristique, offrant un riche éventail d'activités en direction des publics. Elle se met au service Depuis 1995, la ville de Basse-Terre conduit une politique d'animation et de valorisation de son patrimoine architectural, urbain et paysager qui

guide-conférencière et photographe enseignant). Une exploration des biens protégés au titre des Monuments Historiques de la ville de Basseguidées de la VAH deviennent le support d'un cours / atelier de photographie urbaine, au fil de la promenade (deux encadrants sont nécessaires : Terre offriront les sujets et thèmes de ces itinéraires Cette action d'animation du label Ville d'art et d'histoire de Basse-Terre (VAH) s'inscrit dans l'éducation artistique et culturelle (EAC). : les visites-

0



Direction solidarité, animation du territoire, service à la population « Ville d'art et d'histoire » VILLE DE BASSE-TERRE

CELLULE VAH / CIAP

2. Fiche action

TITULE /	Les ATELIERS DU PATRIMOINE de la cellule VAH/CIAP
	THEME: « MON PATRIMOINE SUR INSTA »
DBJECTIFS	Objectifs généraux : permettre aux jeunes de s'approprier leur patrimoine culturel, historique et architectural – favoriser
	réappropriation créative du smartphone par l'apprentissage de la photographie

	Objectifs généraux : permettre aux jeunes de s'approprier leur patrimoine culturel, historique et architectural – favoriser uni
--	---

- Susciter des vocations pour des métiers de la culture et des arts visuels, avec une éventuelle sortie professionnelle pour Participer à l'ancrage culturel et identitaire des jeunes par l'appropriation de leur environnement et de leur patrimoine
- Favoriser le lien inter-quartiers et la mixité sociale,

jeunes en décrochage scolaire

- Partager le label Ville d'art et d'histoire avec un public éloigné de l'offre culturelle, Participer à l'émergence de valeurs citoyennes, par l'appropriation de leur environnement et de leur patrimoine
- Basse-Terre labellisée Ville d'art et d'histoire

CONTEXTE

Contrat de ville

appel à projet EAC de la DAC

- la ville de Basse-Terre a l'ambition de valoriser les biens protégés au titre des MH (monuments historiques), en les faisant connaître, et partager au plus grand nombre et particulièrement à des publics éloignés de l'offre culturelle
- l'engouement des jeunes générations pour le numérique et les réseaux sociaux incite à proposer des actions éducatives à partir de ces outils et des NTIC
- De février à septembre 2023 (le planning détaillé des visites-guidées est en cours de construction)

PERIODE

- Janvier 2023 : devis et achats, formalisation des partenariats (conventions), appel d'offre intervenant photographe
- Aout 2023 : organisation d'un concours photo (jury) Février à juillet 2023 : développement de l'action sur les sites patrimoniaux



2022 13-792022-DE

VILLE DE BASSE-TERRE« Ville d'art et d'histoire »
Direction solidarité, animation du territoire, service à la population
CELLULE VAH / CIAP

Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le **2 D DEC. 2022** ID : 971-219711058-20221213-792022-DE

3. Partenaires

Partenaires de l'action

CCAS

Maison des adolescents





création d'un hashtag

Exposition de restitution et de valorisation des œuvres et travaux réalisés + valorisation sur les réseaux sociaux +

Direction solidarité, animation du territoire, service à la population « Ville d'art et d'histoire » VILLE DE BASSE-TERRE

CELLULE VAH / CIAP

page 5

Fédération

Fédération la Belle Créole

Conseil Départemental, Évêché, et autres propriétaires des sites et des objets protégés au titre des MH

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le **2 0 DEC. 2022**

Politique de la ville : ANCT et CAGSC



ID: 971-219711058-20221213-792022-DE

DAC



Direction solidarité, animation du territoire, service à la population

CELLULE VAH / CIAP

« Ville d'art et d'histoire » **VILLE DE BASSE-TERRE**



















Région Guadeloupe

Conseil départemental Ville de Basse-Terre













RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Libral Égalité Fratermité

agence nationale de la cohésion des territoires

olié le **2 0 DEC, 2022** 971-219711058-20221213-792022-DE



4. LISTE DES BIENS MH - Planning prévisionnel des visites-guidées/ateliers

VILLE DE BASSE-TERRE« Ville d'art et d'histoire » Direction solidarité, animation du territoire, service à la population CELLULE VAH / CIAP

	T	T	_		T	1	_	1	ID : 97
9	00	7	6	5	4	ω	2	۳	NOMBRE
Région	Départeme	ville	Etat -	Etat -	privé	ville	privé	privé	PROPRIÉTAIRE
AI 382	AH 184		AM 203	AM 208	AI 219, 221 à		AM 625	AM 201	PARCELLE CADASTRALE
civil	militaire	religieux	religieux	Religieux	militaire	ouvrage génie civil	édifice	religieux	TYPOLOGIE D' ORIGINE
Lycée Gerville	Fort Delgrès	Église ND Mont Carmel- presbytère, jardin,	Clocher cathédrale	Cathédrale ND	Arsenal (ancienne artillerie)	Aqueduc et réservoir Petite	Ancienne glacière	Ancien monastère	EDIFICE-TYPE
inscrit	classé	inscrit	classé	classé	classé	inscrit	inscrit	inscrit	PROTECTION
16/01/2009	17/06/1975	20/04/2006	16/05/2006	17/05/1975	12/03/2007	20/03/2003	26/07/2002	04/05/2007	DATE ARRÊTÉ
09 façades et toitures des deux bâtiments d'entrée	75 En totalité	En totalité l'église ND, le presbytère accolé, le jardin clos comprenant les bains, le bassin, l'escalier et la grotte	DO6 Le clocher de la cathédrale, en totalité	La cathédrale	107 L'ancienne caserne d'artillerie dite l'Arsenal, comprenant les sols des parcelles, les façades et	L' ensemble formé par l'aqueduc et le réservoir, y compris le bassin circulaire à la jonction avec le	002 L'ancienne glacière (bâtiment octogonal couvert	007 Façades et toitures des bâtiments, la chapelle en	DÉTAIL DE LA PROTECTION
Mardi 04/04/23	Lundi 03/04/23	Vendredi 24/02/23	Jeudi 23/02/23	Vendredi 17/02/23	Jeudi 16/02/23	Mercredi 15/02/23	Mardi 14/02/23	Lundi 13/02/23	DATE DE VISITE ENVISAGEE

13

12

14

15

Publié le **2 0 DEC. 2022** ID : 971-219711058-20221213-792022-DE

11

10





Direction solidarité, animation du territoire, service à la population

CELLULE VAH / CIAP

« Ville d'art et d'histoire » VILLE DE BASSE-TERRE

départeme départeme départeme Etat privé privé privé ¥ille ⊻ille ¥ille ≤ille AE 181-**AM 208** AM 270 AI 326 AM 443 AM 435 AM 330 AI 79 ouvrage génie civil domestique domestique domestique domestique domestique religieux <u>Civi</u> Ci⊻i <u>Civi</u> C<u>ivi</u> Maison Bougenot Palais du conseil Monument aux Pont ancien du Palais de Justice Palais d'Orléans Maison Coquille Tour du Sacré-Maison Liensol **Maison Matis** Maison Chapp classé inscrit inscrit inscrit classé classé inscrit inscrit classé inscrit inscrit 15/07/2022 01/03/2018 03/03/1979 15/12/1997 15/12/1997 15/12/1997 13/10/2008 13/09/1990 14/02/1987 28/03/2002 19/01/2009 Le monument aux morts en cadastré surmonte, le soubassement couvert en terrasse, en totalité, l'ensemble des bâtiments du palais En totalité, l'ensemble des bâtiments du palais L'ensemble des bâtiments du palais du Conseil incluant ses façades, la statue du Christ qui la Entrée, bâtiment principal, cours pavées, En totalité, avec le sol de la parcelle Façade et toiture Pont de la RN1 En totalité totalité, non Mercredi 05/04/23 Mercredi 12/07/23 Vendredi 14/04/2: Mercredi 12/04/2: Mardi 11/07/23 Lundi 17/04/23 Lundi 10/07/23 Mardi 11/04/23 Jeudi 13/07/23 Jeudi 13/04/23 Jeudi 06/04/23

20

19

18

17

16



		Envoyé en préfecture Reçu en préfecture le Publié le 20 [ID.: 971-219711058-2	19/12/2022 DEC. 2022
)	21	NOMBRE	
S.	ville	PROPRIÉTAIRE	WILLES WARTS STATES INSCRITS ET CLASSES
Eglise du	mairie	EMPLACEMENT	INSCRITS E
rollinio.	tableaux	TYPE DE BIEN	T CLASSES



VILLE DE BASSE-TERRE« Ville d'art et d'histoire »

Direction solidarité, animation du territoire, service à la population

CELLULE VAH / CIAP

	_		1	1		1	ID : 971-219711058-2
25	24	23	NOMBRE	AUTR	22	21	NOMBRE
			PROPRIÉTAIRE	ES BIENS PA	ville	ville	PROPRIÉTAIRE
			EMPLACEMEN T	TRIMONIAL	Eglise du carmel	mairie	EMPLACEMENT
			TYPE DE BIEN	AUTRES BIENS PATRIMONIAUX D'INTERET	religieux	tableaux	TYPE DE BIEN
Eglise Ste Thérèse	Trésor de l'eveché	Eglise du carmel	DESIGNATION ET NOM		Armoire Presbytère de l'église Notre- Dame du Carmel	Collection Rohner de la mairie de Basse-Terre	DESIGNATION ET NOM
					classée	classés	PROTECTION
ERTHALIS ALABOMATING		Maria de la compositación		depointment of the state		Print Letter White Letter Crity Ma	
							DATE ARRÊTÉ
		Tableaux, sculptures, blasons				7 tableaux classés	DÉTAIL DE LA PROTECTION
Mardi 25/07/23	Lundi 24/07/23	Jeudi 20/07/23			Mercredi 19/07/23	Mardi 18/07/23	TH

Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 2 DEC. 2022
ID: 971-219711058-20221213-792022-DE

Séances restantes (en complément, ou en remplacement):

Direction so Envoyé en préfecture le 19/12/2022



Direction solidarité, animation du territoire, service à la population **VILLE DE BASSE-TERRE** « Ville d'art et d'histoire »

CELLULE VAH / CIAP

Mercredi 26/07/23

Vendredi 28/07/23

REPARTITION DES MISSIONS ET INTERVENANTS (en cours)

restitution): 26 séances de 3H soit plus de 78h en médiation culturelle avec les jeunes Volume horaire total de l'action (sans compter le temps alloué au concours photo, à l'organisation générale, à la valorisation et à la

Publié le

Publié le **2 0 DEC. 2022**ID : 971-219711058-20221213-792022-DE





VILLE DE BASSE-TERRE« Ville d'art et d'histoire »

Direction solidarité, animation du territoire, service à la population

CELLULE VAH / CIAP

5. Budget prévisionnel

	17 000 €		17 000,00 €		TOTAL HT
10%	1 700 €	REGION GUADELOUPE 1 700 €			
10%	1700€	DEPARTEMENT 1 700 €			
30%	VILLE* 5 100 €	POLITIQUE DE LA VILLE*	680,00€	IMPRESSIONS PUBLICATION 680,00 €	AUTRES SERVICES EXTERIEURS
30%	DAC 5 100 €	DAC	4 020,00 €	MATIERES ET FOURNITURES 4 020,00 €	
20%	3 400 €	VILLE DE BT 3 400 €	12 300,00 €	PRESTATION DE SERVICE 12 300,00 €	ACHATS
%	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT		DEPENSES

* POLITIQUE DE LA VILLE

DONT

CAGSC

1 700 €

10%

ANCT

3 400 €

20%